



Les leviers de la formation continue

Jean-Philippe Donzé, Conseiller national

14/01/2021

L'année 2020 a été difficile pour l'ensemble de l'économie de notre pays, et pour notre profession en particulier. Lors de cette crise nous avons pu constater que l'accès à la formation n'a pas été égale pour les architectes sur l'ensemble du territoire, malgré l'irruption dans nos pratiques professionnelles de la formation à distance.

L'ordre des architectes, conscient de ces disparités, a rapidement mis en œuvre des assouplissements exceptionnels concernant l'obligation de formation :

- Tout d'abord : Le 1^{er} contrôle concernant l'obligation de déclaration de ses formations, prévu au 1^{er} avril 2020 a été repoussé d'un an. Permettant ainsi à ceux qui voulaient se mettre en conformité d'avoir plus de temps pour le faire ;
- Ensuite : les obligations au titre de l'année 2020 seront dispensées. Cette mesure a pour effet de réduire automatiquement pour tous les architectes leurs obligations sur la période triennale de 20h. Concrètement cela veut dire que pour être conforme à son obligation de formation chaque architecte n'aura que 40h à faire (soit 28h de formation structurées et 12h de formations complémentaires) au lieu des 60h sur sa période triennale en cours.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que dans ce contexte, la formation s'avère avant tout être :

un formidable levier pour :

- Se développer sur de nouveaux marchés et obtenir de nouvelles missions en diversifiant sa pratique professionnelle
- rencontrer de nouveaux partenaires pour créer des complémentarités et gagner une nouvelle clientèle : à titre personnel par exemple, je me suis formé à la construction en terre crue et cela m'a permis de postuler sur de nouveaux concours.

Une opportunité pour

- o ré-orienter son activité ou la diversifier
- o développer des nouvelles compétences vous amenant vers de nouveaux marchés
=> (beaucoup de dispositifs incitatifs vous permettront de vous engager vers la rénovation énergétique : notamment avec le parcours de formation DYNAMOE de FEE Bat, formation innovante associant des temps de formation à distance et en présentiel – dont Valérie vous a parlé tout à l'heure.

A cause de la crise sanitaire, et pour continuer à offrir aux architectes des solutions de formations, un grand nombre d'acteurs de la formation professionnelle ont fait évoluer leur offre de formation destinée vers des modalités pédagogiques digitales à distance (Webinaire, MOOC SPOC, etc.).

C'est une chance pour nous, car ces évolutions pédagogiques nous permettent de concilier plus facilement nos contraintes professionnelles avec des temps de formation, ce qui était une demande de longue date pour la plupart des architectes.

Plus que jamais, dans un contexte difficile, la formation va devenir un investissement et non un coût !

Pour l'année 2021, je vous incite donc à vous lancer/expérimenter ces nouvelles pratiques de formation à distance – l'occasion d'anticiper et de rebondir face aux difficultés à venir !

Je vous présente mes meilleurs vœux !